

### EDITO

Mesdames, Messieurs,

Depuis fin 2013, la Planification médico-sociale PMS du canton de Neuchâtel est en marche et réunit les différents partenaires du domaine socio-sanitaire actifs sur le territoire neuchâtelois autour d'un projet commun. Grâce à l'implication de tous les acteurs et à l'engagement particulièrement important des personnes impliquées dans les différents groupes de travail ou des comités de pilotage de la PMS, la définition des concepts cadres des thématiques traitées a pu être établie selon les objectifs définis et dans les délais fixés. Cette phase a permis d'identifier les moyens, les axes et les ressources à développer pour répondre au mieux aux besoins concrets de la population âgée, des proches et des partenaires.

Fin 2014, un cadre conceptuel a déjà pu être proposé par et pour le projet Réseau et Entretien d'orientation, lequel a été validé par les différents partenaires et le Département des finances et de la santé (DFS). Afin de concrétiser ces orientations, un projet pilote est en pleine élaboration et la phase test pourra débuter à la fin 2015. Les autres projets relatifs à l'Accueil et au Séjour, aux Appartements avec encadrement, au Bénévolat et aux Proches aidants ont également présenté leurs concepts, définitions, normes et principes généraux. Le Conseil d'Etat s'est récemment prononcé sur ces options globales proposées par chacun de ces projets (les liens des rapports et les orientations du Conseil d'Etat se trouvent sur le site [www.ne.ch/pms](http://www.ne.ch/pms)).

Ceci a été possible grâce à l'important engagement de tous les partenaires au sein de la PMS ainsi qu'à l'apport essentiel de la part de M. Christian Moeckli, chef de projet intérim

pour la PMS. Ils ont permis de démarrer les différents chantiers de la PMS et de mener à son terme, en une période relativement courte, cette première étape du projet global de la PMS. Nous tenons particulièrement à tous les remercier.

Le 18 février dernier, M. Laurent Kurth, chef du DFS, les représentants du service de la santé publique et tous les participants de la PMS se sont réunis pour faire le point sur l'avancement des travaux. Ces derniers lui ont fait part de leurs attentes, de leurs inquiétudes mais aussi de leur souhait de voir les différents volets de ce projet avancer et aboutir. Cette rencontre a permis de mettre en évidence la pertinence d'une coordination cohérente entre différents partenaires, de définir la suite des travaux et de confirmer le soutien du Conseil d'Etat à ce projet.

Nous tenons à remercier tous les partenaires pour leur participation, apports et échanges lors de cette occasion.

Avec nos cordiales salutations

**Yves Grosclaude**

**NUMERO 3**  
**Juin 2015**

### DANS CE NUMÉRO

EDITO.....	1
RAPPEL DES OBJECTIFS.....	2
RAPPEL DES ENJEUX.....	2
RÉSEAU ET ENTRETIEN D'ORIENTATION.....	3
APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT.....	4
MAINTIEN À DOMICILE.....	4
STRUCTURES D'ACCUEIL ET SÉJOUR.....	5
PROCHES AIDANTS.....	6
BÉNÉVOLAT.....	6
ACTUALITÉS PMS.....	7
ACTUALITÉS PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES.....	7

### Rencontre PMS annuelle du 18 février 2015



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA PMS À L'HORIZON 2022

La mission du projet PMS est de réaliser les objectifs fixés par le Grand Conseil neuchâtelois en mai 2012

**Appartements** → Créer un millier d'appartements avec encadrement

**Accueil et séjour** → Développer l'offre des structures d'accueil de jour et de nuit

→ Etoffer l'offre de court séjour

→ Créer des lits de pensions

→ Adapter l'offre résidentielle en matière de démence et réduire le nombre de lits gériatriques

**Maintien à domicile** → Augmenter les prestations du maintien à domicile

**Proches aidants** → Soulager les proches aidants par des offres de répit, de soutien, d'information, etc.

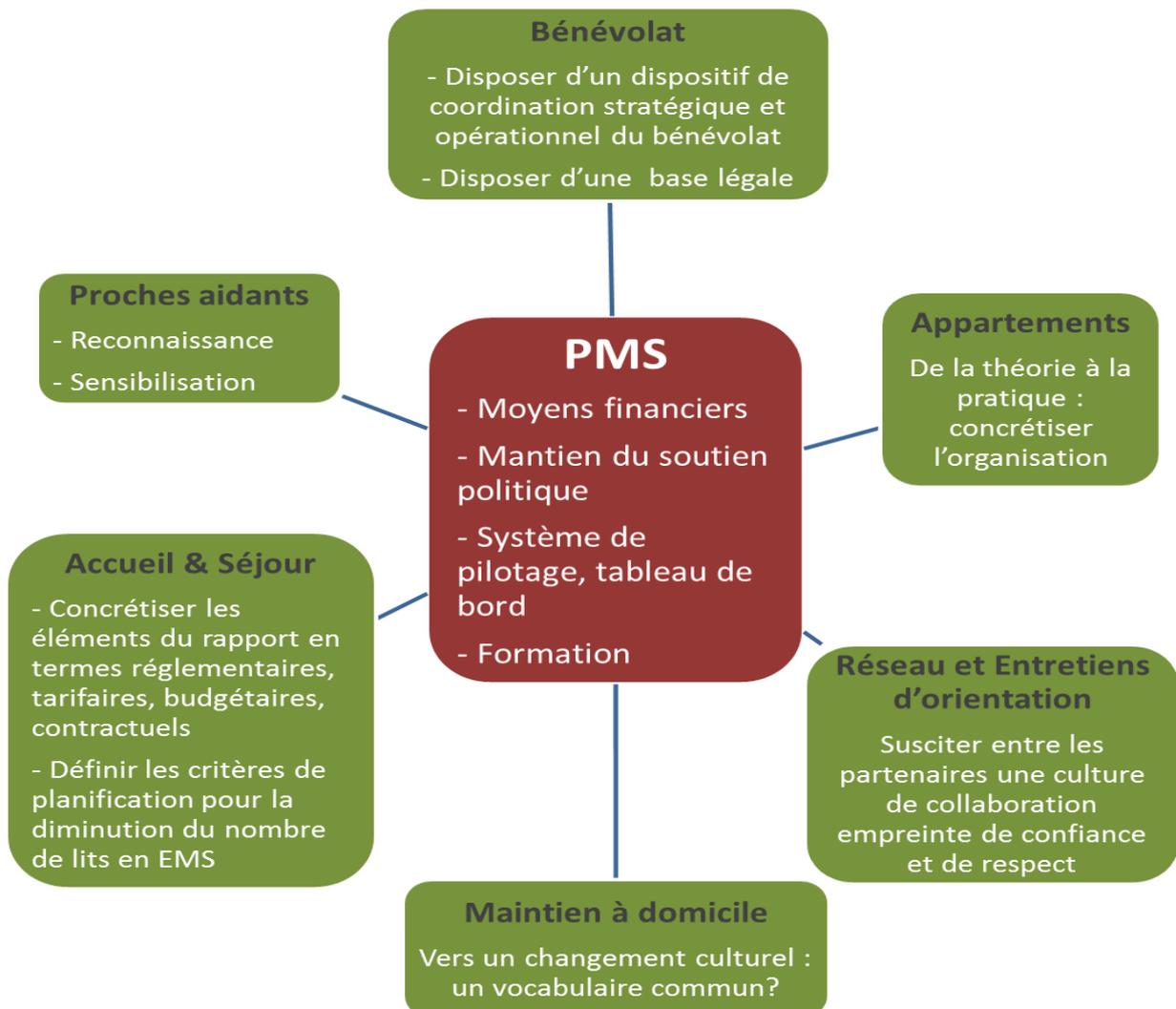
**Bénévolat** → Promouvoir l'engagement bénévole

**Réseau** → Améliorer l'information et l'orientation des patients ainsi que la coordination des offres

**Pilotage** → Créer un système d'information pour piloter le dispositif

## ENJEUX PRINCIPAUX DES CHANTIERS DE LA PMS

Les participants à la rencontre PMS du 18 février ont défini les enjeux principaux suivants :



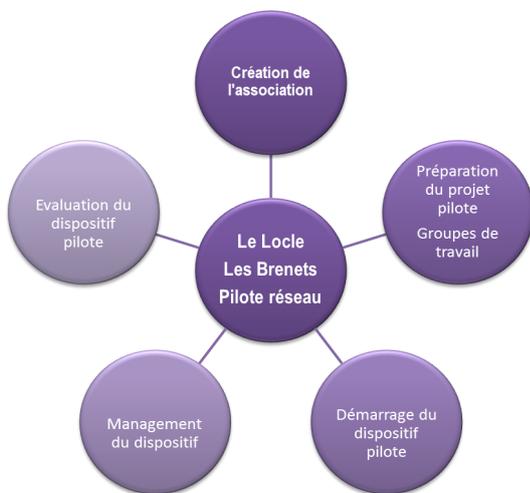
## RÉSEAU ET ENTRETIENS D'ORIENTATION



Dès 2013, le projet "Réseau et entretiens d'orientation" a été mis en place pour promouvoir le réseau socio-sanitaire afin d'assurer l'information, l'orientation des usagers, la coordination et l'amélioration de l'efficacité dans l'accompagnement des personnes âgées, la liberté de choix des bénéficiaires étant réservée.

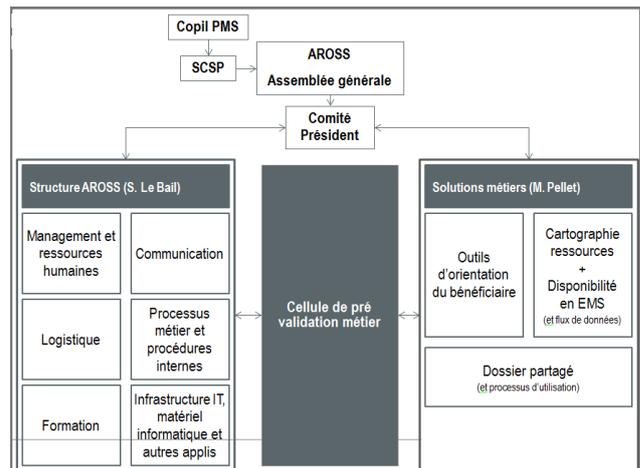
Fin 2014, le rapport final pour les "Entretiens d'orientation" a été validé par le comité de pilotage du projet, avec les différents ajouts proposés suite à la consultation de ce dernier. Il se trouve à disposition sur le site de la santé publique de Neuchâtel sous ce lien [www.ne.ch/pms](http://www.ne.ch/pms).

Avant de mettre en place un dispositif cantonal à large échelle, un projet pilote qui se déploiera dans la région du Locle et des Brenets permettra de tester les propositions développées dans le rapport. Le démarrage de ce dernier est prévu pour la fin 2015.



Pour conduire les travaux relatifs à la préparation et à la mise sur pied du pilote, une association s'est

constituée en mars 2015, sous le nom de Réseau Orientation Santé Social AROSS ([lien article de presse](#)). Elle se charge de mettre en place un dispositif socio-sanitaire qui garantit l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs proches vers les prestations médico-sociales les plus adaptées à leur situation. Elle assure le respect



et la promotion de l'autonomie de la personne, de sa responsabilité, de la valorisation de ses choix et de sa qualité de vie.

L'objectif à long terme est de déployer ce dispositif au niveau cantonal. Un comité (composé des instances telles que NOMAD, CNP, SNM, ASI, HNE, ANIPPA, ANEDP, ANEMPA, commune du Locle et des Brenets, CIGES), un président (Yves Kühne, secrétaire général du Réseau Santé Nord Broye) et deux chefs de projet (Mme Sylvie Le Bail pour les solutions métier et M. Mathieu Pellet pour le système d'information du pilote) chapeauteront le tout.

Pour mettre en place ce pilote, des groupes de travail s'attellent à la préparation des outils pour l'orientation : outils d'évaluation et algorithmes d'aide à la décision selon le profilage des bénéficiaires, cartographie (base de données des prestataires, prestations et disponibilité de lits d'EMS) et gestion des dossiers client partagés.

Pour pallier les besoins en systèmes d'information et de données immédiats pour la planification du pilote, comme par exemple la cartographie des offres sanitaires disponibles, les outils d'orientation pour les personnes concernées ainsi que la plateforme d'échange et de dossier patient, AROSS a mandaté le CIGES.

**«Susciter entre les partenaires une culture de collaboration empreinte de confiance et de respect»**

## "APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT" : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

L'évolution de l'offre des "appartements avec encadrement" sur le territoire neuchâtelois se fait progressivement et lentement. L'objectif ambitieux de la PMS prévoit le déploiement d'environ 900 appartements d'ici 2024. Selon les dernières estimations, en 2015, 21 appartements verront le jour et d'ici 2019, environ 200 projets pourraient se concrétiser.

Suite à la consultation des arrêtés sur la planification de ces appartements et sur la modification du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI), il a été décidé d'intégrer dans un seul règlement tous les aspects concernant la planification et la reconnaissance des "appartements avec encadrement". Une proposition a été élaborée et devrait être validée d'ici l'été 2015. Elle reprend des éléments tels que la définition, le rôle des communes, les prestations d'encadrement fournies, les conditions pour la reconnaissance de ce "label" et les conditions relatives à l'immeuble.

En ce qui concerne l'information, des guides à l'usage des exploi-

tants/constructeurs et des fournisseurs des prestations d'encadrement pour ces appartements sont en cours d'élaboration et devraient être à disposition après l'été 2015.

Fin mars 2015, NOMAD a mis à jour sur son site Internet la page consacrée aux appartements. Cette dernière fournit quelques informations générales, une cartographie ainsi qu'une liste des appartements existants sur le canton et les projets en cours.



Pour visiter la page de NOMAD, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Informations appartements avec encadrement](#).

*« L'appartement avec encadrement est réservé aux bénéficiaires de l'AVS et de l'AI / sans obstacle architectural / salle commune / domotique / référente de maison pour assurer la transition, accompagner les locataires, détecter les besoins, proposer une animation par semaine / aide à la pierre possible si logement d'utilité publique / etc. »*

### « Vers un changement culturel : un vocabulaire commun? »

## DEVELOPPEMENT DES PRESTATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE (NOMAD)

Le développement du maintien à domicile implique de nombreux acteurs. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) entend favoriser la coordination entre eux et les soutenir lorsque le rôle d'institution publique de NOMAD peut faciliter des synergies.

Plusieurs chantiers vont dans ce sens :

- la clarification, en cours, du rôle de coordination de NOMAD. NOMAD entend aider les acteurs privés dans le domaine des soins et de l'aide à domicile, à définir le périmètre de leur intervention et clarifier le mandat lorsqu'ils perçoivent une subvention étatique ; en contrepartie, NOMAD doit donner les gages d'impartialité qui lui permettront de jouer un tel rôle. L'enjeu premier : une transparence envers le client s'agissant de la prise en charge à domicile et la sécurité qui en dépend.
- l'intensification des contacts avec les directions d'EMS. Un échange large est prévu pour le début de l'automne, dans le but de clarifier les enjeux des impacts de la PMS pour les EMS et pour NOMAD et les interactions que cela exige.

- la création d'un pôle de compétence dans le domaine des gérontechnologies, dans une perspective systémique, c'est-à-dire en rassemblant des intérêts divers : santé, social, économie, recherche, politique. La plate-forme est en voie de constitution.
- le projet de provoquer une large discussion avec les acteurs intervenants dans le soutien social, le lien social, l'accompagnement des personnes âgées, visant à mesurer les besoins et coordonner les réponses.

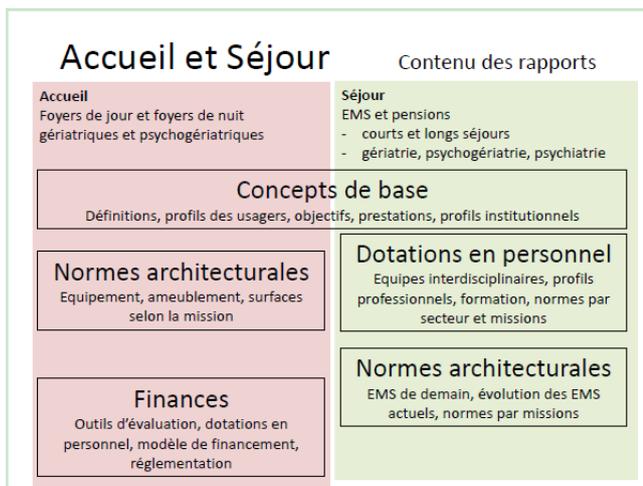
NOMAD a validé un plan d'action stratégique qui a été remis fin mai au Département de la santé et des finances (DFS), dont le premier axe précise les réponses que NOMAD entend donner aux attentes de la PMS à son égard.

Gabriel Bader, Directeur général de NOMAD



## STRUCTURES D'ACCUEIL ET SEJOUR

Après plus d'un an de travail intensif, les groupes de travail ont proposé leur version finale des rapports relatifs aux structures d'accueil (jour et nuit), du court et du long séjour, ainsi que des pensions pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Les éléments abordés par ces derniers concernent les missions (gériatrie, psychogériatrie et psychiatrie de l'âge avancé), les profils des usagers, les prestations, les profils institutionnels et professionnels, ainsi que les normes et recommandations architecturales. Voici un aperçu des principales propositions pour l'accueil de jour/nuit, le long séjour, le court-séjour et la pension.



Dans un objectif de maintien à domicile et de soutien aux proches aidants, les "foyers de jour/nuit" proposent des prestations d'animation socioculturelle pour l'accompagnement et le soutien temporaire ou régulier des personnes âgées. Selon les besoins, ils peuvent également offrir des prestations de soins.

Un foyer de jour/nuit peut remplir une mission gériatrique (pour les personnes âgées en perte d'autonomie présentant ou pas des troubles cognitifs légers à modérés) ou psychogériatrique (pour les personnes âgées présentant des troubles cognitifs modérés à sévères avec des troubles du comportement). La structure institutionnelle pour l'accueil de jour pourra être intégrée dans un EMS, attenante à un EMS ou totalement indépendante. L'accueil de nuit pourra de son côté être intégré ou attenant à un EMS, la structure indépendante n'est pas envisagée.

En termes de financement, les principes généraux pour les modules prévus pour l'accueil (demi-journée, journée courte, journée longue ou accueil de nuit) sont proposés, selon les profils de dépendance des bénéficiaires. Il restera à déterminer, dans un deuxième temps, les tarifs des modules et formaliser l'ensemble dans un règlement. Ce dernier devrait entrer en vigueur début 2016.

Dans le cadre du long séjour, les trois missions suivantes ont été définies :

La mission **gériatrique** (mission principale du long séjour) s'adresse aux personnes âgées atteintes de troubles de type Alzheimer ou d'autres troubles de démence apparentés.

La mission **psychogériatrique** s'adresse aux personnes âgées atteintes de pathologies psychiatriques et/ou de maladies neurodégénératives associées à des troubles du comportement plus "gérables" au sein d'une unité ou d'un établissement.

La mission **psychiatrique** s'adresse aux personnes âgées ayant besoin d'une intensité de soins médicaux, paramédicaux et thérapeutiques plus importante que dans les deux autres missions.

Dans le cadre du court-séjour, les prestations suivantes pourront être proposées : les soins de suite/convalescence après une hospitalisation, un accueil de répit afin de soulager les proches aidants, un accueil d'urgence sociale et un séjour d'attente d'hébergement en EMS. Chacune de ces missions est limitée dans le temps afin de garantir une fluidité de l'offre des courts-séjours. La structure de court-séjour est prévue dans une unité intégrée et/ou attenante à un EMS, de manière indépendante.

La "pension" remplit une nouvelle mission dans le cadre de l'hébergement. Elle se différencie de toutes les autres missions par le fait qu'elle offre principalement des prestations socio-éducatives et socio-hôtelières.

Pour votre information les rapports relatifs à l'Accueil et au Séjour, ainsi que les orientations du Conseil d'Etat se trouvent sur le site :

[www.ne.ch/pms](http://www.ne.ch/pms)

<b>Accueil et Séjour</b>		<b>Objectifs quantitatifs 2022</b>	
<b>Accueil</b>		<b>Séjour</b>	
Accueil de jour	424 places	EMS long séjour	1'687 lits
Accueil de nuit	23 places	Pensions	131 lits
		EMS court séjour	109 lits
Globalement, création de 403 places		Globalement, diminution de 278 lits	
		Principaux moyens : changements de mission et transformation de chambres à 2 lits en chambre à 1 lit	
Chiffres tirés du rapport PMS de 2012 Evolution démographique attendue prise en compte			

## PROCHES AIDANTS

Après un an de travaux, le comité de pilotage Proches aidants propose, les bases d'une politique cantonale pour "sensibiliser, coordonner, reconnaître et soutenir" les proches aidants dans le canton de Neuchâtel. En réalité, le proche aidant a une fonction essentielle de ciment social. Pour remplir ce rôle central, en préservant sa condition de vie, de santé, professionnelle et familiale, un dispositif de reconnaissance, de sensibilisation, de soutien, d'information et de formation doit être mis en place.

Pour y arriver, le rapport du copil propose une vue d'ensemble du contexte national ([Rapport fédéral déc. 2014](#)), un focus sur le contexte vaudois ([Rapport canton de Vaud](#)), un état des lieux des prestations offertes dans le canton de Neuchâtel et les moyens prioritaires à développer pour le soutien des proches aidants.

Il propose les axes et les mesures concrètes suivantes à développer en priorité:

**Axes :** Sensibilisation, reconnaissance et droit des proches aidants.

**Mesures :**

- Mettre en place une brochure et un portail (page Internet) d'information qui reprend les informations principales sur les prestations proposées aux proches aidants dans le canton, comme ce qui a été fait par les cantons de Vaud ([lien](#)) et de Genève ([lien](#));
- Créer une commission consultative et technique pour les proches aidants afin d'ancrer cette thématique au niveau politique (sous la forme de ce qui a été fait dans

le canton de Vaud et de Genève);

- Proposer des formations pour les proches aidants;
- Elaborer un article de loi à intégrer dans la loi de santé relatif à la reconnaissance et au soutien du statut du Proche aidant sera proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Dans cette logique d'implantation de la thématique en terres neuchâtelaises s'est constituée, fin 2014, une association cantonale pour les proches aidants. Cette dernière entend couvrir une population plus large, non seulement les proches aidants des personnes âgées mais également de celles en situation de handicap, atteintes d'une maladie psychique ou d'autres problèmes de santé. L'association participe aux réflexions du Copil et collabore à la mise en place de mesures concrètes qui répondent prioritairement aux besoins principaux des proches aidants.

Le 30 octobre 2015, sera organisée la Journée intercantonale "Proches aidants" en collaboration avec les cantons de Vaud ([journée 2014](#)), de Genève ([journée 2014](#)), de Fribourg, du Valais et du Jura. Pour Neuchâtel, ce sera une première. L'organisation de cette journée et les collaborations intercantionales sont en cours de définition, en étroite collaboration avec les associations neuchâtelaises concernées par la thématique.

Pour prendre connaissance du rapport proposé, veuillez vous référer à ce [lien](#).

## BÉNÉVOLAT

Les objectifs 2022 fixés par la PMS en termes de ressources bénévoles à mobiliser sont ambitieux en nombre d'heures et de personnes. Pour y arriver, le Copil Bénévolat s'est attelé depuis environ un an à proposer une politique neuchâtelaise de promotion et de coordination du bénévolat pour une meilleure reconnaissance, visibilité et valorisation.

Le Copil propose un dispositif structurel et opérationnel de coordination et de promotion du bénévolat au travers notamment du renforcement des ressources de l'ANSB, par un soutien étatique plus important, et des soutiens aux autres organisations qui proposent des prestations de maintien à domicile.

Pour la mise sur pied d'une telle politique, le rapport proposé présente les points suivants :

- ° Un aperçu du contexte national, du canton de Vaud et de Neuchâtel en termes de dispositifs de promotion du bénévolat;
- ° Une analyse en termes de solidarité et de valeurs

sociétales directement liés aux principes du bénévolat;

- ° Un état des lieux des prestations existantes proposées par les différentes associations neuchâtelaises;
- ° Des moyens et des mesures concrètes à mettre en place pour que l'efficacité du dispositif (ex: inscription de la promotion du bénévolat dans la loi, renforcement de la faïtière – ANSB, etc.).

Pour prendre connaissance du rapport proposé, veuillez vous référer à ce [lien](#).



## ACTUALITES PMS

- ⇒ **Conduite du projet PMS** : M. Christian Moeckli a occupé le rôle de chef de projet de la PMS, jusqu'à fin avril 2015. Depuis, c'est M. Yves Grosclaude, chef de l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH), qu'assure la gestion et le suivi du projet.
- ⇒ **Rapport d'information PMS à l'intention du Grand Conseil** : un rapport d'information PMS du Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil incluant les prévisions budgétaires sera prochainement adopté. Il résume les travaux et propositions des différents volets de la PMS présentés dans cet édito ainsi que la position du Conseil d'Etat les concernant.
- ⇒ **L'OMDH s'étoffe** : dès le 1er juillet 2015, l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement du SCSP accueillera en tant que chargée de projet pour la PMS, Mme Marie-France Vaucher, qui a participé très activement dans les différents projets depuis le démarrage.

### *Constat global suite à la rencontre 18 février 2015*

*« La PMS a permis de regrouper les différents partenaires du domaine socio-sanitaire autour d'une même table, ce qui a favorisé la collaboration et la coordination. Il s'agit d'un début d'une culture commune que nous devons et pouvons cultiver ensemble. » (Christian Moeckli)*

## ACTUALITES PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES

### Plateforme « Cybersanté » jurassienne

Le 18 juin dernier, la République et Canton du Jura ont publié un communiqué de presse informant sur le démarrage d'un projet de cybersanté qui permettra de mettre en place une plateforme cantonale d'échange et de partage de données informatiques médicales entre les différents partenaires du domaine sanitaire et le/la citoyen/ne lui/elle-même.

Suite à des travaux préliminaires avec les professionnels de la santé jurassiens, le Service de la santé publique et le Service de l'informatique du canton ont composé un comité de pilotage pour la mise sur pied d'une telle plateforme. Elle a comme but d'« améliorer la sécurité, la qualité, l'efficacité et l'économicité des soins », tout en respectant la volonté du/de la patient/e.

En premier lieu, il est prévu que ce copil choisisse une solution technique qui pourrait être testée dans le cadre d'un projet pilote en 2016. Dès 2017, les jurassiens et jurassiennes pourront accéder à cette plateforme.

Le canton du Jura envisage des collaborations avec le canton de Neuchâtel afin de trouver des synergies. En effet, suite au projet pilote prévu dans le cadre du chantier réseau et orientation, Neuchâtel souhaite pouvoir proposer une stratégie cantonale de cybersanté.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux liens sur le site de l'Etat du Jura : [www.jura.ch](http://www.jura.ch) ou sur ce [lien](#).

#### Impressum

Responsable éditorial : Vincent Huguenin-Dumittan  
Comité de rédaction : Angelica Torres  
Lysiane Ummel Mariani  
Christian Moeckli

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l'hébergement

#### Contacts

##### Angelica Torres Florez

Angelica.TorresFlorez@ne.ch

##### Yves Grosclaude

Yves.grosclaude@ne.ch

T +41 32 889 55 03

Pour plus d'informations :

[www.ne.ch/pms](http://www.ne.ch/pms)